



PROCES-VERBAL DU CONGRES EXTRAORDINAIRE

Mercredi, 18 octobre 2023 au siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange

Mot de bienvenue

Monsieur le président Marco Thomé souhaite la bienvenue à tous les représentants présents.

Après consultation du relevé des présences pour constater le quorum requis en application des statuts de la FGFC portant organisation d'un comité directeur extraordinaire, le président constate que le quorum est atteint pour prendre des décisions soumises à l'ordre du jour (28/30)

Ordre du jour:

1. Approbation de la nouvelle cotisation pour les membres actifs
2. Élections du nouveau Bureau exécutif
3. Démission et admission d'un mandataire du Comité directeur ordinaire / extraordinaire

1. **Approbation de la nouvelle cotisation pour membres actifs**

- En application des dispositions du chapitre 3 - membres, des statuts et du règlement d'ordre intérieur adoptés en date du 22 octobre 2021 ;
- Sur vue du budget prévisionnel portant années 2022-2027 ;
- Vu la décision de principe du comité directeur ordinaire du 21 juin 2023 d'augmenter la cotisation pour tout membre actif ;

Le comité directeur extraordinaire,

par vote à main levée de 27/28 voix , décide :

- Pour les membres actifs : une cotisation annuelle de 120 euros
 - Pour les membres pensionnés : une cotisation annuelle inchangée de 60 euros
 - Pour les veuf/veuve et apprentis : une cotisation annuelle inchangée de 0 euro
- 

2. Élections du nouveau Bureau exécutif

- En application des dispositions des statuts adoptés en date du 22 octobre 2021;
- Vu la déclaration personnelle de Marco Thomé, président, de mettre fin à son mandat au plus tard au 1er janvier 2024 ;
- Considérant que Marco Thomé, président, a démissionné de sa fonction avec effet au 18 octobre 2023 ;
- Considérant que le vice-président achèvera le mandat du président démissionnaire jusqu'aux prochaines élections statutaires au cours de l'année 2026 ;

Conformément à l'article 5.2.3.,

Le comité directeur extraordinaire

par vote à main levée et à l'unanimité:

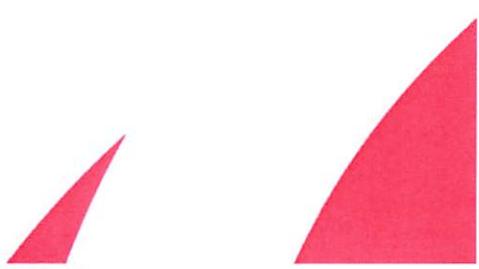
- accepte la démission de M. Marco Thomé avec effet au 18.10.2023 ;
- confirme M. Claude Reuter comme nouveau président ;
- confirme la proposition du Bureau exécutif d'attribuer la fonction de nouveau vice-président à M. Steve Hatto ;
- désigne M. Théo Schickes comme nouveau membre du Bureau exécutif.

Ainsi après définition des fonctions et à partir du 18.10.2023, la composition du Bureau exécutif, jusqu'à la fin de la période transitoire 2023-2026, est arrêtée comme suit :

- Claude Reuter, président,*
- Steve Hatto, vice-président*
- Lynn Kettel, trésorier*
- Théo Schickes, membre*
- Anne Schiltz, membre*
- Giorgio Ricciardelli, membre*
- Franky Wohl, membre.*

Les mandataires du Bureau exécutif ainsi définis seront démissionnaires et rééligibles au Comité directeur extraordinaire au cours de l'année 2026.

Ainsi après définition des fonctions, la composition du Bureau exécutif élargi, ceci à partir du 18.10.2023 et pour la fin de la période transitoire 2023-2026, est arrêtée comme suit :

- Fränk Glesener, membre*
 - Georges Grommes, membre*
 - Jessica Mondot, membre*
- 

3. Démission et admission d'un mandataire du Comité directeur ordinaire / extraordinaire

- En application des dispositions des statuts approuvés du 22 octobre 2021 ;
- considérant la démission de Mme Isabelle Scholzen comme membre du comité directeur ;

Le comité directeur extraordinaire

par vote à main levée et à l'unanimité:

- confirme la proposition du Bureau exécutif d'accepter la candidature de M. Luc Mathias comme membre du Comité directeur à partir du 18.10.2023 jusqu'à la fin de la période transitoire 2023-2026

Dont procès-verbal dressé le 18 octobre 2023 et signé par les commissaires aux comptes



.....
Gilbert Haag



.....
Jean-Louis Ravinger



.....
Joe Barthel